

Comment sont financés les édifices religieux classés en Occitanie ?



La cathédrale Sainte Cécile à Albi appartient à l'Etat / © B.Bonsch / MAXPPP

partages

Après le feu qui a ravagé Notre-Dame-de-Paris lundi 15 avril et les nombreux dons promis pour sa restauration, la question de l'entretien des édifices religieux classés en Occitanie se pose. Qui finance, à quelle hauteur, les églises et cathédrales de la Région ?

Par Amy Mcarthur Publié le 23/04/2019 à 08:08

[La loi 1905](#) séparant l'Eglise de l'Etat a marqué un tournant dans l'histoire de France. En théorie, elle interdit à l'Etat de financer les édifices religieux - leur entretien est confié aux communes depuis 1907 - mais la réalité est plus complexe.

Selon les derniers chiffres de l'[Observatoire du Patrimoine religieux](#), l'Occitanie compte plus de 4 500 églises Catholiques, et environ 600 autres bâtiments religieux. La question du financement varie énormément selon les édifices. Voici trois exemples de bâtiments classés au patrimoine de l'Unesco.

La Basilique Saint Sernin à Toulouse

La Basilique Saint-Sernin appartient, comme la majorité des édifices religieux, à la ville. En plus des importants travaux menés sur la place Saint-Sernin, sur le parvis de l'église depuis début 2018, l'église fait l'objet d'importantes rénovations à l'intérieur. Notamment, de peintures médiévales datant du 11ème siècle.

Selon nos confrères de la [Dépêche du Midi](#), Les travaux se montent à 1,20 M€ TTC financés par la mairie de Toulouse. 40 % sont pris en charge par l'Etat. A comparer avec les travaux de rénovation de l'orgue de l'église, pour lesquels la ville avait fait appel à [un financement participatif](#), impliquant des mécènes particuliers ou des entreprises.

La cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges

"Le financement de cette cathédrale, c'est un casse-tête, je me réveille parfois la nuit en y pensant !" Marie-Claire Uchan est la maire de Saint-Bertrand de Comminges, village de 250 habitants avec en son coeur une Cathédrale classée aux monuments Unesco.

En théorie, la cathédrale appartient à la commune, il lui revient alors de la financer. Mais *"avec les taxes de seulement 250 habitants, il est très difficile de financer quoi que ce soit,"* souligne la maire.

Le village a donc dû trouver d'autres moyens d'entretenir sa cathédrale : il fait appel régulièrement aux financements participatifs de la [Fondation du Patrimoine](#), avec en plus la création d'un événement annuel destiné à faire venir les investisseurs potentiels directement sur place.

[The Village](#), parrainé cette année par Stéphane Bern, est un événement qui réunit des acteurs culturels et économiques dans un même lieu pour échanger sur les thématiques actuelles. Les revenus de ces trois jours de conférences ainsi que les dons des mécènes servent à financer le patrimoine du village.

La Cathédrale Sainte Cécile à Albi

La cathédrale d'Albi est encore un cas différent : elle appartient à l'Etat. Les chantiers peuvent alors parfois être financés à 100 % par le ministère de la culture, comme c'était le cas pour des travaux qui ont eu lieu entre 2012 et 2015. Ils incluaient la restauration des couronnements des vaisseaux et la reprise des vitraux entre autres.

Comme Saint-Sernin, la rénovation de l'orgue de Sainte-Cécile a fait l'objet d'une campagne de

financement participatif. Le grand choeur a quant à lui été restauré avec 1,1 millions d'euros offerts par le World Monument Fund.

Pas de règles

En conclusion, même si des règles s'appliquent quant au financement des édifices religieux en France, la réalité varie énormément selon là où se trouvent les monuments. En plus de l'Etat et des mécènes, les départements et même les régions mettent parfois la main à la poche pour payer des travaux d'entretien du patrimoine.

On pourrait presque dire que finalement, la règle c'est qu'il n'y en a pas tellement !